

Animatrice patrimoine et tourisme

Animateur patrimoine et tourisme



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers de l'accompagnement des publics

Rubrique : Animation

Autres appellations courantes : Animateur Loisirs Tourisme, animateur Arts et Patrimoine, animateur gestionnaire patrimoine et d'équipement culturel, animateur de l'architecture et du patrimoine

ROME : G1102 - Chargé / Chargée de mission tourisme

Fiches de la cohésion sociale : /

Points de repère : classification et critères classants : [C - D]

- portage d'une expertise / thématique spécifique
- capacité de représentation de la structure dans le territoire

Les finalités du métier

L'animateur patrimoine et tourisme conçoit et anime des actions de promotion des richesses du patrimoine d'une région ou d'un site, accompagne les personnes lors de circuits touristiques ou de visites pour leur faire découvrir les spécificités géographiques, historiques et culturelles du territoire.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités : l'élaboration de projets et circuits touristiques en lien avec le patrimoine local, la création de visites guidées et d'animations culturelles adaptées à différents publics, le développement de contenus pédagogiques respectant les normes de sécurité et d'accessibilité.
- l'animation des activités : la conduite de visites guidées pour divers publics (touristes, scolaires, seniors), l'animation d'ateliers thématiques (par exemple sur l'histoire, l'art, les traditions locales etc...), l'organisation d'événements culturels et de reconstitutions historiques, l'accompagnement des groupes lors d'excursions patrimoniales, en veillant à leur sécurité et leur confort.
- la gestion et l'organisation : la planification et réservation des visites et activités, la gestion du matériel nécessaire aux animations (costumes, supports pédagogiques).
- l'accompagnement des publics : l'adaptation du discours et des activités aux besoins spécifiques des différents publics, la transmission de connaissances sur le patrimoine local et développement de l'intérêt culturel, la sensibilisation à la préservation du patrimoine local, à l'éco-tourisme, l'identification des attentes des participants pour améliorer les activités proposées.
- l'échange et la communication : la collaboration avec les acteurs locaux du tourisme et de la culture, la coordination avec les équipes des sites patrimoniaux et les offices de tourisme, la communication sur les activités proposées et promotion du patrimoine local, la gestion des retours d'expérience des visiteurs et résolution des éventuelles problématiques

L'animateur patrimoine et tourisme est garant de la qualité de l'expérience touristique et de la transmission des savoirs culturels et architecturaux. Il veille à créer un environnement accueillant et enrichissant pour tous les participants, tout en respectant l'intégrité des lieux spécifiques comme les sites historiques. Il s'assure que les normes de sécurité et les réglementations touristiques sont respectées lors de toutes les activités.

Variabilité

L'animateur patrimoine et tourisme exerce ses fonctions au sein de différentes structures (musées, centre culturel, association de tourisme local, etc.). Ses missions varient selon la taille et le type de structure ainsi que les publics accueillis (adultes, enfants, etc.).

Selon son lieu d'exercice, il doit respecter les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques, notamment pour les accueils collectifs de mineurs, ce qui inclut souvent une formation aux premiers secours (PSCI).

Animatrice patrimoine et tourisme

Animateur patrimoine et tourisme



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Adapter son discours et ses méthodes pédagogiques aux différentes typologies de publics
- Organiser la logistique des activités, incluant la préparation du matériel, la gestion des déplacements et l'aménagement des espaces d'animation
- Susciter l'intérêt, l'autonomie, l'expression, l'émancipation et la curiosité
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis

Connaissances

- Langues étrangères
- Politiques culturelles et histoire culturelle
- Culture générale (histoire, géographie, histoire de l'architecture et du patrimoine)
- Normes de sécurité pour les espaces et établissements recevant du public
- Techniques d'animation de groupe
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Dynamique
- Organisé
- Pédagogue

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau Bac (niveau 4)

Diplômes requis pour exercer le métier :
BPJEPs, BTS protection et valorisation du patrimoine historique et culturel ou tout autre diplôme dans le domaine de l'animation, du tourisme, du patrimoine ou de la culture

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Certifications : Titre Professionnel "Animateur loisir Tourisme" (RNCP38662)

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Intégration des enjeux liés au tourisme durable / responsable dans les projets d'animation

À renforcer : /

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Conception de projets d'animation tenant compte des enjeux du tourisme durable (sensibilisation, prise en compte des écosystèmes, etc.)

À renforcer : Suivi et rendre compte de son activité, gestion de projet, communication

Animatrice patrimoine et tourisme

Animateur patrimoine et tourisme



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socio-éducatif et culturel • Médiateur culturel	• Animateur scientifique et technique • Animateur nature et environnement • Professeur / animateur technicien • Coordinateur ou chargé de projet • Directeur de centre de loisirs	• Chargé d'animation réseau ou vie associative
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
• Animateur socioculturel et de loisirs (TSF, Alisfa, HLA, etc.) • Animateur spécialisé (Alisfa) • Guide accompagnateur environnement (TSF)	• Moniteur (Sport) • Guide ou accompagnateur de sport-nature (Sport)	• /

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.